

L'activité des CLLAJ en 2025

MÉTHODOLOGIE

L'observatoire de l'activité des CLLAJ mobilise deux sources statistiques : les données des CLLAJ utilisant Siloj', le Système d'Information de l'UNCLLAJ, ainsi que les données des CLLAJ qui utilisent un autre système.

Au total, les données de l'observatoire s'appuient sur un panel de 74 CLLAJ (66 en 2024).

Elles s'appuient sur un échantillon représentatif de :

- 35 253 jeunes conseillés par les CLLAJ en 2025
- 24 891 nouveaux jeunes (jeunes accueillis pour la première fois en 2025)
- 6 964 jeunes relogés (ayant déclaré une solution logement suite à l'accompagnement CLLAJ)

Pour l'année 2025, l'extrapolation des données des 74 CLLAJ sur l'ensemble des 94 CLLAJ du réseau correspond à :

- 44 870 jeunes conseillés
- 31 620 nouveaux jeunes
- 8 850 jeunes relogés

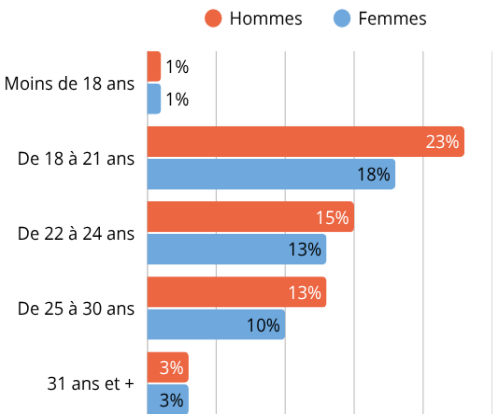
A titre de comparaison, l'extrapolation sur l'ensemble des 92 CLLAJ en 2024 était de :

- 42 070 jeunes conseillés.
- 32 040 nouveaux jeunes
- 6 990 jeunes relogés

PROFIL DES JEUNES AYANT SOLlicité LES CLLAJ

Les données ci-dessous s'appuient sur un échantillon représentatif de 35 253 jeunes conseillés par les CLLAJ en 2025. Le terme « premier accueil » correspond aux premières données enregistrées pour un jeune lors de sa prise en charge

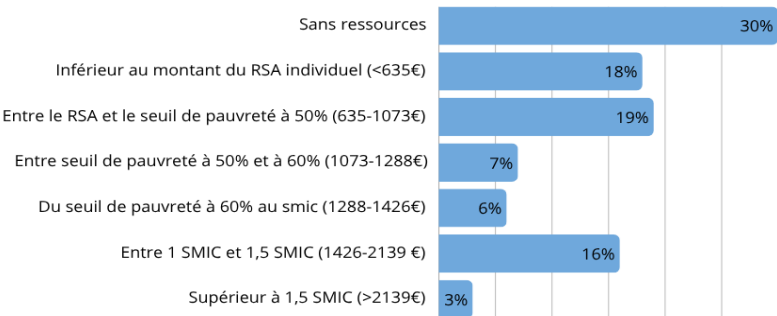
Âge et genre des jeunes conseillés, au premier accueil



La répartition des âges des jeunes conseillés dans les CLLAJ reste quasiment la même qu'en 2024, avec toujours près de 70% des jeunes entre 18 et 24 ans.

La répartition hommes/femmes reste également assez stable, avec une légère surreprésentation masculine (55%).

Ressources des jeunes conseillés, au premier accueil :

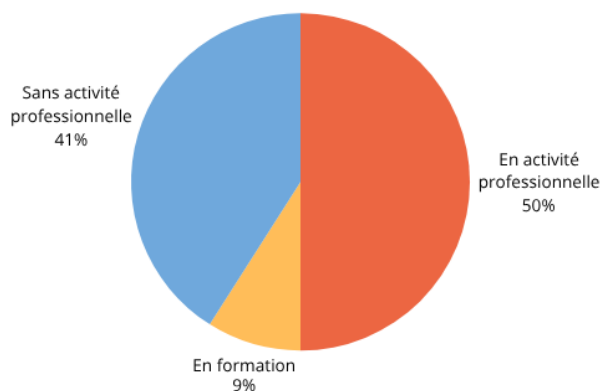


On observe une diminution globale des ressources chez les jeunes conseillés. La part des jeunes sans ressources augmente de 7 points, passant de 23 % en 2024 à 30 % en 2025. À l'inverse, la part des jeunes percevant un revenu supérieur à un SMIC recule de 9 points, passant de 28% en 2024 à 19% en 2025.

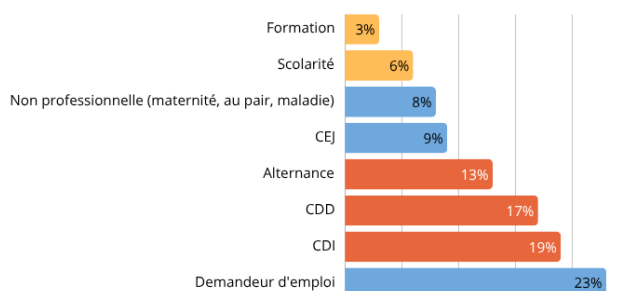
Ainsi, 8 jeunes sur 10 accompagnés par le CLLAJ disposent de ressources inférieures au SMIC, tandis que la moitié d'entre eux perçoit un revenu inférieur au montant du RSA.

Etant donné la hausse importante du coût de la vie ces dernières années, notamment des loyers et des dépenses énergétiques, l'accès à un logement apparaît de plus en plus difficile pour ces jeunes aux ressources limitées.

Situation socioprofessionnelle des jeunes conseillés, au premier accueil



Détail des sous-catégories représentant plus de 2 % de l'effectif :



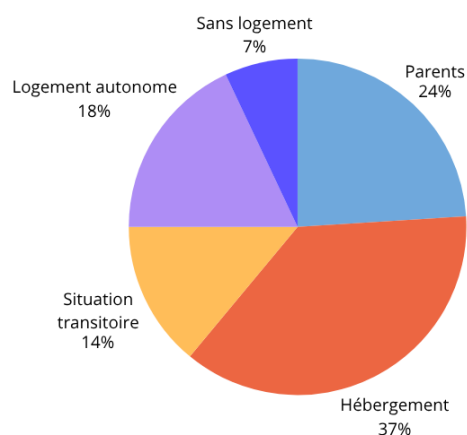
La moitié des jeunes est en activité professionnelle, soit une baisse de 4 points par rapport à 2024. À l'inverse, la part des jeunes scolarisés progresse de 3 points, passant de 3 % à 6 %.

Les demandeurs d'emploi représentent néanmoins près d'un quart des jeunes conseillés.

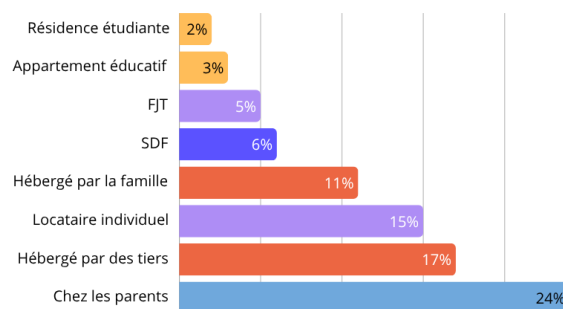
Ces données montrent que les difficultés de logement ne concernent pas uniquement les jeunes sans emploi : une part importante des jeunes accompagnés exerce une activité professionnelle tout en rencontrant des problématiques liées au logement.

En stabilisant la question du logement, les CLLAJ permettent également d'agir sur l'insertion socioprofessionnelles des jeunes

Situation logement des jeunes conseillés au premier accueil



Détail des sous-catégories représentant plus de 2 % de l'effectif :



La part des jeunes en situation de logement autonome au premier accueil poursuit sa diminution au fil des années, avec une baisse de 3 points par rapport à 2024 et de 5 points par rapport à 2023 (respectivement 18%, 21% et 26%)

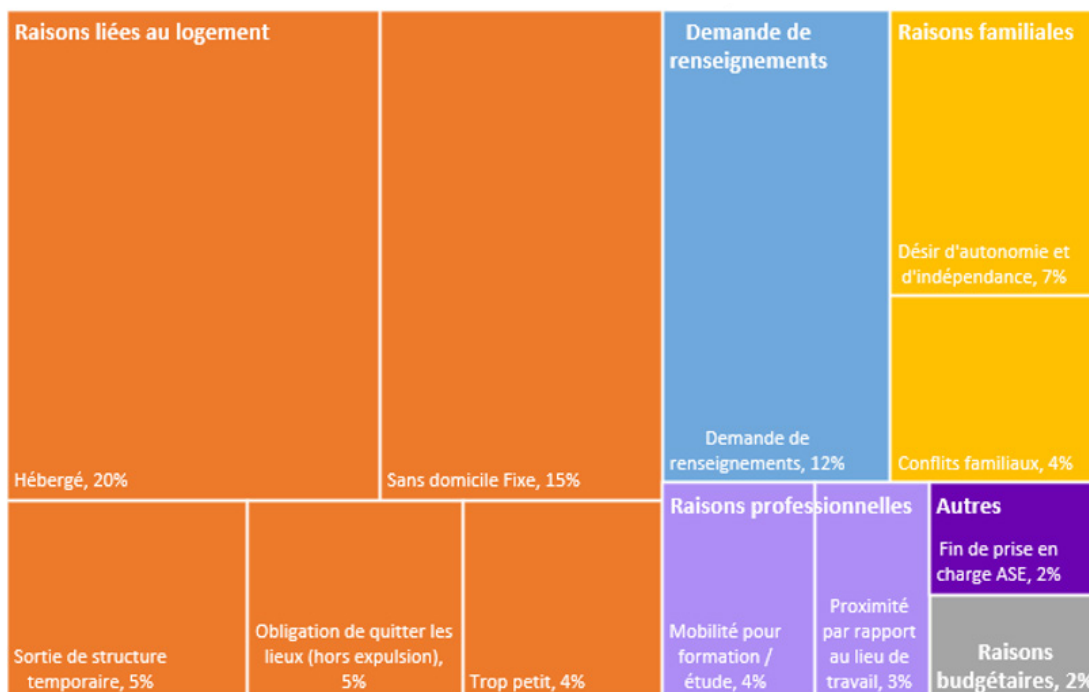
À l'inverse, on observe une légère progression des situations de logement plus précaires, notamment une hausse de 3 points pour l'hébergement, qui regroupe à la fois la prise en charge en par des structures sociales ainsi que l'hébergement par des proches. L'hébergement par la famille ainsi que par des tiers représente 28% des situation logement des jeunes conseillés.

Au total, près de 7 jeunes sur 10 ne disposent pas d'un logement personnel, en cumulant les situations d'hébergement, d'absence de logement ou d'habitation chez les parents.

LE CLLAJ DANS SON ENVIRONNEMENT

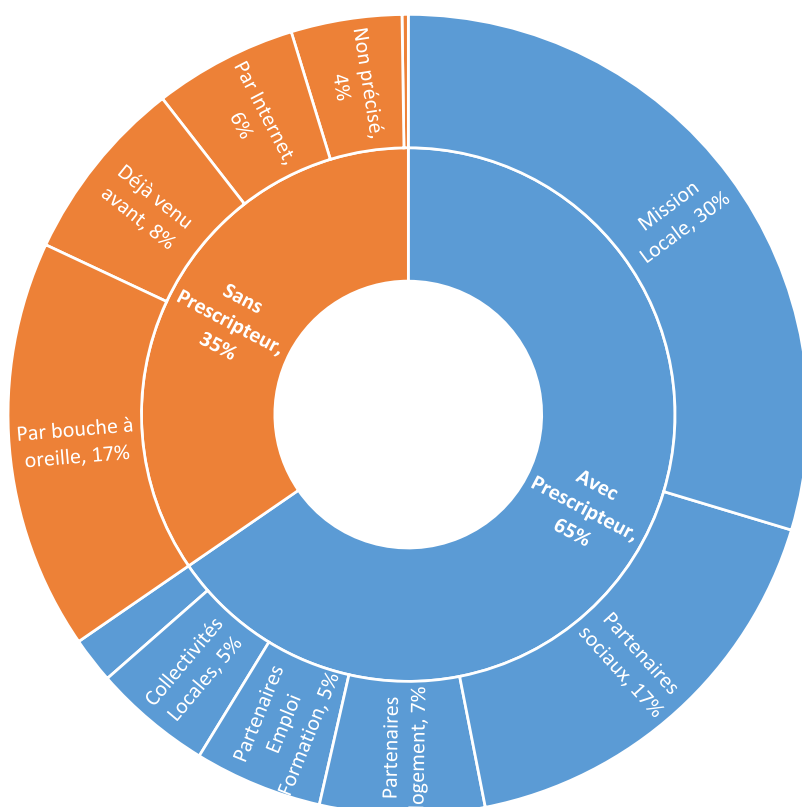
Les données s'appuient sur le même panel, sur un échantillon représentatif de 24 891 jeunes enregistrés pour la première fois dans le système d'information d'un CLLAJ en 2025 (nouveaux jeunes).

Motif de la demande des nouveaux jeunes



Les raisons liées au logement restent le premier motif de venue des jeunes, avec pour premier sous-ensemble l'hébergement chez un tiers ou chez leurs parents.

Les nouveaux jeunes en 2025 évoquent davantage le fait d'être sans logement (Sans Domicile Fixe) à leur arrivée au CLLAJ : 15% en 2025 pour 7% en 2024.



Parmi les nouveaux jeunes, les orientations sont similaires à l'année précédente.

Les jeunes sont majoritairement orientés par les partenaires des CLLAJ : les missions locales restent le premier prescripteur avec 30 %, suivies des partenaires sociaux (CAF, MSA, Lieux d'accueil RSA, associations de l'action sociale) avec 17%.

Les jeunes eux-mêmes sont également une source d'orientation vers le CLLAJ (bouche-à-oreille : 17%).

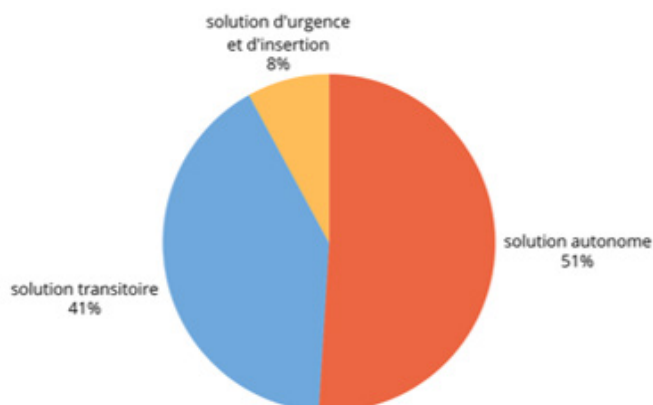
DES ACCÈS AU LOGEMENT

L'objectif des CLLAJ est de créer les conditions de l'autonomie des jeunes dans leur projet logement : connaissances, savoir-être, savoir-faire, équilibre budgétaire... De ce fait, notre connaissance des accès au logement suite à l'accompagnement par un CLLAJ n'est pas exhaustive, les jeunes n'étant pas nécessairement tenus d'informer les CLLAJ de la nature de la solution trouvée grâce à leurs conseils.

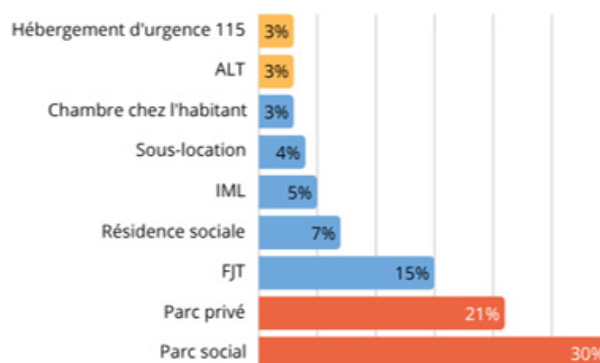
En 2025, le nombre de jeunes relogés par extrapolation des 74 CLLAJ sur l'ensemble des CLLAJ du réseau, est de 8 850.

Les données ci-dessous s'appuient sur un échantillon représentatif de 6 964 jeunes relogés en 2025.

Solutions logement des jeunes relogés



Détail des sous-catégories représentant plus de 2 % de l'effectif.

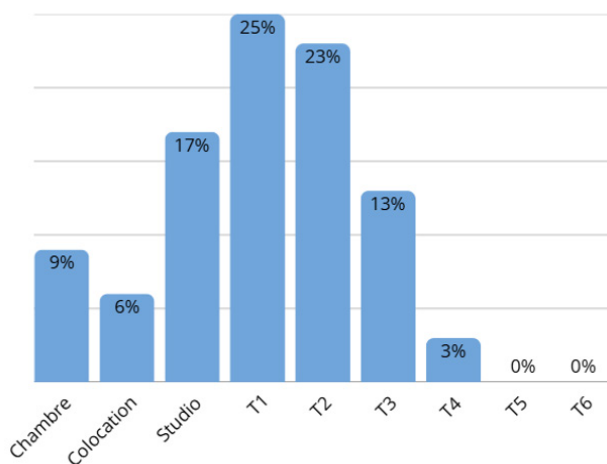


L'année dernière, une progression des relogements dans le parc privé avait été observée, tandis que la part des relogements dans le parc social avait fortement diminué. En 2025, la répartition retrouve un niveau plus proche de celui observé les années précédentes, avec une proportion de relogements dans le parc social de nouveau supérieure à celle du parc privé.

Les solutions de logement transitoire augmentent en 2025, passant de 35 % en 2024 à 41 % en 2025. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation de la part des jeunes orientés vers un FJT, qui représente 10 % des relogements en 2023, 13 % en 2024 et 15 % en 2025.

À l'inverse, la proportion de jeunes accédant à un logement autonome continue de diminuer, passant de 58 % en 2023 à 56 % en 2024, puis à 51 % en 2025. Les coûts du logement de droit commun poursuivent leurs augmentations, la construction de logements sociaux est en berne : la concurrence est ainsi accrue pour l'accès aux logements les plus abordables.

Typologie des solutions logement



Les studios, T1 et T2 restent les types de logements auxquels les jeunes accèdent le plus, représentant à eux seuls près des deux tiers des accès.

On observe une légère progression de l'accès au logement pour les petits logements, à mettre en lien avec l'augmentation des accès au logement transitoire en collectif.

À l'inverse, l'accès aux logements de plus grande taille (à partir du T3) recule, passant de 20 % à 16 %.